

Rapport du jury de la session 2023

À la différence d'autres enseignements artistiques, les arts du cirque ne bénéficiaient pas jusqu'à présent d'une certification complémentaire. Un récent arrêté ministériel (10 février 2022, publié au Journal officiel de la République française du 11 mars 2022, modifie l'arrêté du 23 décembre 2003) a comblé ce manque. La première session a donc eu lieu à Paris au lycée Molière le 13 avril 2023.

L'enseignement de spécialité Arts du cirque (ADC) et l'option se développant, il s'avère nécessaire de constituer un vivier d'enseignants. Nous encourageons les candidats à s'y présenter pour les sessions futures.

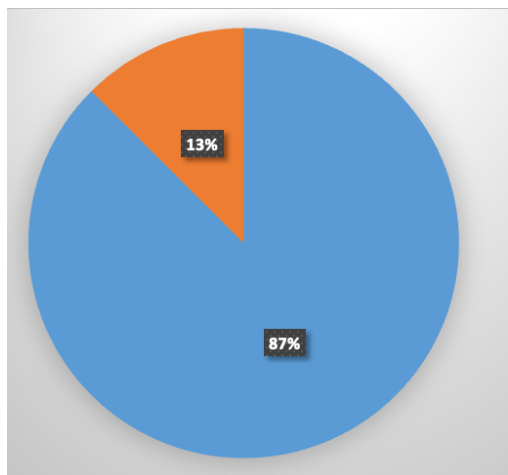
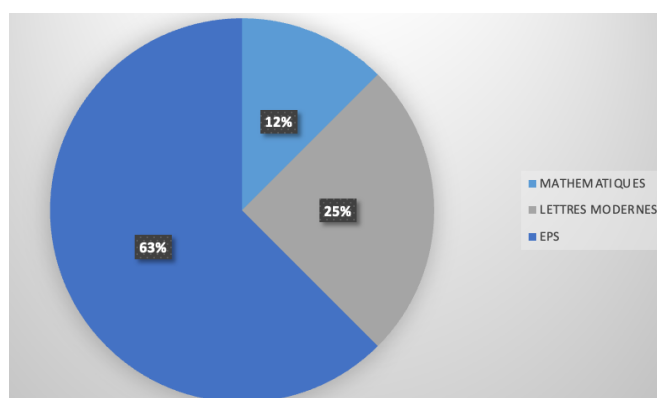
QUELQUES CHIFFRES

Pour cette session, 8 candidats se sont présentés avec des profils et des disciplines variées représentées : mathématiques, lettres modernes et éducation physique et sportive.

La plupart des candidats ont une réelle expérience, un vécu personnel en arts du cirque voire le pratique encore mais ils n'ont pas tous enseigné dans le domaine. Cela a pu faire la différence entre les candidats.

5 candidats sont professeurs certifiés ou professeurs d'EPS et 3 sont professeurs agrégés.

Les candidats étaient issus des académies de Paris, Versailles et Créteil.



Le taux de réussite est important : 7 candidats ont été reçus soit 87,5% de réussite.

Tous les candidats qui ont déposé un dossier se sont présentés à l'épreuve.

Les prestations pour cette session étaient d'une grande qualité pour la plupart des candidats.

La moyenne pour cette année est de 13,4.

Le candidat major obtient la note de 18/20.

COMPOSITION DU JURY

Le jury était composé de personnels variés : IA IPR et IGESR, experts du domaine permettant de s'appuyer sur l'expertise de chacun afin de cerner au mieux les compétences des candidats avec des regards complémentaires.

L'ENJEU DE LA CERTIFICATION ET LE PUBLIC CONCERNÉ

Nous rappelons que pour ce qui concerne l'enseignement de spécialité arts du cirque, l'objet est double. S'il doit porter un enjeu de certification il vise aussi à construire l'individu dans le cadre d'une véritable culture humaniste. Ses programmes s'inscrivent dans une philosophie commune avec les autres programmes d'enseignement artistique. Ils permettent des poursuites d'études, au-

delà du champ des arts du cirque, en favorisant la construction de compétences et de connaissances utiles au passage vers le supérieur, en articulant une logique de parcours bac - 3/bac+3.

L'enseignement de spécialité Arts du cirque invite à l'interdisciplinarité. Il est assuré au minimum par un binôme d'enseignants des deux disciplines "piliers" les lettres et l'EPS. Leur présence est nécessaire au vu des modalités d'examen et des contenus des programmes qui invitent à une démarche pluridisciplinaire tout au long du cycle. C'est aussi en raison de cette démarche que d'autres disciplines (histoire-géographie, arts plastiques, langues, mathématiques, sciences de la vie et de la terre, documentation...) peuvent contribuer à cet enseignement dans le cadre d'une équipe élargie en fonction du projet pédagogique porté par chaque établissement. La certification complémentaire vise ainsi à permettre d'identifier dans chaque académie des compétences au-delà des deux disciplines "piliers" que sont les lettres et l'EPS. Il est important de pouvoir avoir une réflexion et en faire état lors de l'entretien ou l'exposé. La plupart des candidats ont su mentionner cette interdisciplinarité mais peu ont su la rendre concrète. La coordination des disciplines est fondamentale et il est nécessaire de savoir ce que propose le collègue pour mettre en œuvre un enseignement de qualité qui ne soit pas morcelé.

La certification complémentaire arts du cirque peut donc permettre à un professeur de « certifier » ses compétences pour animer un club ou un atelier en établissement, mettre en œuvre un projet pédagogique ou toute autre action liée au cirque. Elle lui permet aussi de faire valoir son expertise dans le cadre d'une candidature sur un poste spécifique pour enseigner en option ou en spécialité « arts du cirque » ou « Éducation physique, pratiques et culture sportives » en lycée.

Cette certification complémentaire arts du cirque s'inscrit dans le cadre des textes suivants :

- [Arrêté du 23 décembre 2003](#) modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires modifié.
- [Note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019.](#)

La certification est ouverte aux professeurs de toutes les disciplines, même si l'usage veut que l'Éducation physique et sportive joue un rôle important dans cet enseignement avec les Lettres.

La certification complémentaire option arts du cirque s'adresse donc tout particulièrement :

- aux enseignants du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, aux professeurs stagiaires et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération ;
- aux enseignants contractuels de l'enseignement public et maîtres délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat, recrutés les uns et les autres en CDI, qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude dans le domaine du cirque.

PRÉPARATION DES CANDIDATS À L'EXAMEN

Le jury constate que les candidats se sont dans l'ensemble bien préparés. Ils manifestent un réel sérieux dans la démarche, quelques collègues néanmoins ont plutôt fait état de leur parcours personnel en arts du cirque et la démarche d'enseignement auprès des élèves a été mal appréhendée. Il ne s'agit en aucun cas de faire la liste des formations ou spectacles auquel ils ont pu assister.

Une culture circassienne riche et variée

La plupart des candidats montrent une réelle culture dans le champ des arts du cirque. Certains démontrent une réelle appétence et curiosité pour les spectacles actuels et anciens. Ils sont capables de définir le dans le champ des arts du cirque contemporains et traditionnels, ils connaissent des artistes, les spectacles, l'histoire du cirque et sont en mesure d'envisager une vraie démarche d'enseignement pour mener les élèves vers la réussite en mêlant l'aspect pratiques et théoriques. Certains candidats ont une belle expérience de spectateur et sont capables d'en ressortir les points saillants pour leur enseignement et situent le spectacle dans un contexte, dans un espace, dans un temps donné. Il faut aller voir des spectacles régulièrement et également l'année de la présentation à l'examen, afin de rendre compte oralement de ce qu'on a pu voir. Il est important de témoigner

d'une expérience de spectateur la plus riche et la plus diverse possible, envisageant des formes , des esthétiques, des techniques, des propos différents.

Une connaissance des modalités de l'enseignement en arts du cirque

Certains candidats ne connaissent que trop peu les programmes d'enseignement (EPS, option et spécialité arts du cirque).

La question de la sécurité et de la santé sont très importants et doivent être envisagés par tous les candidats pour préserver l'intégrité physique des élèves. Une bonne connaissance des différents agrès et engins est importante pour que le jury puisse vérifier les connaissances et compétences en jeu. Les programmes ne dissocient pas la théorie, les connaissances et la pratique. C'est par la combinaison de ces trois éléments que l'élève se forme aux enjeux de santé, de sécurité, gagne en autonomie et parvient à s'exprimer, à livrer un propos avec son corps et ses mots.

L'une des questions qui est essentielle et qui fait également la différence entre les candidats est la connaissance du processus de création artistique. Certains candidats ont malheureusement trop survolé cet aspect ou méconnaissent le processus. Nous invitons tous les candidats à appréhender cet aspect qui est fondamental. La lecture de cet article est recommandée : <https://cirque-cnac.bnf.fr/fr/esthetiques/le-processus-de-creation-dans-le-cirque-contemporain>

MOTIVATION DES CANDIDATS

Les candidats se présentent à la certification pour des raisons très différentes. Certains viennent y rechercher une reconnaissance de leur engagement pour la pratique du cirque au sein des classes, d'autres cherchent une valorisation de leur parcours et une validation de leurs acquis.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont pris la mesure de l'enseignement du cirque en lycée, en enseignement optionnel ou de spécialité. Pour certains candidats cette dernière étant souvent méconnue dans son mode opératoire.

Le jury attend d'un candidat qu'il soit capable de se projeter dans des situations d'enseignement en option ou en enseignement de spécialité. Aucune candidature n'est déplacée et chacun, semble-t-il, a essayé de se préparer au mieux.

PRESTATIONS ORALES

Tous les candidats ont respecté le cadre de la présentation orale. Certains candidats étaient debout alors que d'autres ont préféré être assis. Le jury a apprécié la capacité de certains collègues à se détacher de leurs notes et à mettre en perspective leurs expériences dans le domaine du cirque.

La lecture intégrale d'un texte préalablement écrit n'est pas souhaitable ; il s'agit d'une prestation orale. Rappelons aussi qu'il est inutile de relire le dossier que le jury a sous les yeux. On attend de l'exposé oral qu'il soit plus analytique et réflexif que descriptif et narratif.

L'entretien avec le jury doit être abordé avec une réelle et sincère ouverture d'esprit. Les questions sont ouvertes et c'est la capacité d'écoute qui est attendue avant tout.

RAPPORTS ÉCRITS

Les dossiers envoyés par les candidats sont plutôt satisfaisants même si le jury apprécierait que les expériences présentées sous forme chronologique soient aussi commentées et mises en perspective. Un bilan des actions conduites serait l'occasion aussi d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées dans les établissements scolaires. Quelques candidats ont négligé l'orthographe de leur dossier, ce qui nuit à sa bonne réception. Enfin, il serait souhaitable parfois de distinguer plus clairement les expériences personnelles des projets menés avec les élèves.

RAPPEL DE L'ÉPREUVE :

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximums, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximums. L'exposé et l'entretien prennent appui sur un rapport transmis par le candidat au service interacadémique des examens et des concours. Le jury en dispose pour préparer et conduire l'entretien. Il n'est pas soumis à notation.

CONCLUSION :

CONSTAT GLOBAL ET CONSEILS

Quelques candidats ont manifesté de réelles difficultés à se projeter dans l'enseignement du cirque en lycée. Les programmes sont souvent méconnus ou mal compris.

Les meilleurs candidats ont été capables de s'extraire du contexte immédiat d'exercice, pour se projeter avec d'autres élèves dans un autre contexte.

Une réflexion didactique et pédagogique solide est attendue. Il ne suffit pas d'être un spectateur assidu ou un pratiquant régulier pour obtenir cette certification. D'autre part, celle-ci ne se fait pas uniquement sur des acquis pédagogiques, mais demande bien des connaissances tant théoriques que de pratique de spectateur. On ne peut que conseiller aux futurs candidats de s'interroger sur les compétences qu'ils ont déjà acquises dans le cadre de leur expérience et/ou de leur réflexion et de mettre davantage en évidence la pertinence de celles-ci au regard des compétences attendues d'un enseignant de cirque en lycée.

POUR PREPARER AU MIEUX L'EXAMEN, LE JURY PRECONISE

- De construire une culture circassienne riche et variée considérant la diversité des formes et des esthétiques du cirque qu'elles soient actuelles, contemporaines, classiques ou traditionnelles. Cette culture passe par la fréquentation des salles de spectacle, les lectures d'ouvrages spécialisés, et éventuellement par une pratique personnelle (stages de formation continue, stages des structures culturelles, spectacles, expositions,...)
- De connaître les programmes de l'enseignement optionnel et de l'enseignement de spécialité des arts du cirque.
<https://eduscol.education.fr/1733/programmes-et-ressources-en-arts-du-cirque-voie-gt>
- D'entretenir une culture didactique de l'enseignement des arts du cirque à l'école, dans sa dimension pratique et sur le plan de l'articulation connaissances-pratique-crédation.
- De bien connaître le vademecum et toutes les ressources qui y sont indiquées :
<https://eduscol.education.fr/document/45343/download?attachment>
- De s'appuyer sur des ressources auprès de partenaires divers comme :
<https://cirque-cnac.bnf.fr>
- De s'informer sur le fonctionnement des classes de l'enseignement optionnel ou de spécialité arts du cirque, de se déplacer ou prendre contact avec les établissements qui le proposent, de solliciter des enseignants experts pour proposer des mises en œuvre cohérentes et concrètes et éventuellement de les rencontrer ou d'observer les élèves in situ.
- D'envisager des approches interdisciplinaires et d'ouverture sur d'autres arts.
- D'identifier les différents partenaires et ce qui peut se construire avec eux dans un établissement scolaire dans le cadre du Parcours Educatif d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)
- Connaître les outils comme ADAGE et l'actualité avec le PASS Culture.